

222C1962
FR0013030152-FS0626

29 juillet 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

LA FRANCAISE DE L'ENERGIE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 juillet 2022, M. Frédéric Durr a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 24 mars 2022, le seuil de 10% du capital de la société LA FRANCAISE DE L'ENERGIE et détenir, à cette date, 515 638 actions LA FRANCAISE DE L'ENERGIE représentant autant de droits de vote, soit 9,98% du capital et 7,46% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions de la société LA FRANCAISE DE L'ENERGIE.

Le déclarant a précisé détenir, à ce jour, la même participation en capital et droits de vote.

¹ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 5 164 248 actions représentant 6 909 599 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.